

# 12 ans de prison pour avoir tué son cambrioleur parce qu'il aurait été "en colère" !!

écrit par Christine Tasin | 16 décembre 2017

C'est un réquisitoire scandaleux qui s'est déroulé en Loire Atlantique. Le procureur Olivier Bonhomme a osé.

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-44000/il-tue-son-cambrioleur-12-ans-requis-pour-meurtre-5449292>

Et le réquisitoire à abouti. Philippe Fourny, 62 ans, a tué son cambrioleur de 19 ans en 2014, et vient d'être condamné à 12 ans de prison ferme ! On ne félicitera pas les jurés de Nantes pour ce verdict absolument scandaleux.

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-44000/loire-atlantique-il-tue-son-cambrioleur-12-ans-de-prison-ferme-5449527>

Et, comme dans le monde des Lilliputiens, qui se disputent pour savoir s'il faut ouvrir son oeuf par le gros bout ou le petit bout, l'accusé et le procureur se sont opposés pour savoir si il aurait tiré par « frousse ou colère » !

Hélas nous ne sommes pas dans le récit des aventures du géant Gulliver. Hélas, c'est la triste réalité de la France de 2017.

Vous êtes cambriolé, vous sortez le fusil, vous tirez, vous tuez d'une balle dans le dos.

Pendant 3 ans vous allez devoir expliquer, justifier...

**Aviez-vous peur ? Oui répond l'accusé. J'avais peur, j'ai tiré.**

Normal dira le Français moyen qui se met à la place du cambriolé, éprouvant la peur, la panique... quand, à 5 heures du matin, vous entendez deux personnes chez vous ,entrées par

effraction.

Non, pour le Procureur Olivier Bonhomme le mal nommé, cet accusé à une circonstance aggravante : il a déjà été cambriolé plusieurs fois, il n'en pouvait plus. Il aurait donc tiré par colère, ce qui, à ses yeux est inadmissible, et le dernier cambrioleur en date aurait payé pour tous les autres. Il semble que le cambrioleur était issu d'une certaine diversité protégée... C'est ainsi. Les espèces protégées, ce ne sont plus les animaux mais certains hommes.

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-44000/assises-il-tue-plein-de-frousse-ou-ivre-de-colere-5444667>

Peur, colère, haine... sont des mots qui reviennent trop souvent dans les réquisitoires et les jugements .

Les tribunaux, dorénavant, ne vous condamnent pas sur des faits mais sur leur ressenti des faits, sur les sentiments que vous auriez éprouvés, que vous essaieriez de faire éprouver...

Vous avez encore – pas pour longtemps – le droit d'éprouver de la peur... Mais tout le travail des juges, dorénavant, va consister à prouver que ce n'est pas la peur qui vous a fait tirer, mais la haine, ou la colère...

Dans la France de Macron, les cambriolés, violés, agressés, volés, insultés... n'ont pas le droit d'éprouver de la colère. Les décapités non plus, mais ils ne sont plus là pour témoigner de leurs sentiments au moment où le couteau s'est approché de leur gorge.

Si vous osez éprouver un des sentiments qui font que vous êtes humain, la taule.

La prochaine étape, les électrochocs, comme dans *Vol au-Dessus d'un nid de coucous*. C'est certain.

La légitime défense n'existe plus en France. L'illégitime défense est interdite, comme la colère, comme la haine.

On a beau, au cours de [Questions prioritaires de constitutionnalité](#), démontrer que la haine ne peut se démontrer, se prouver, étant un sentiment et que l'on ne peut condamner en son nom... les juges s'obstinent.

Tellement facile.

C'est la grande intrusion dans les pensées et sentiments, bientôt le « sérum de vérité » pour connaître vos sentiments profonds ?

Des sentiments interdits.

Ce qui fait, avec l'exercice de la raison, de vous un homme, est interdit, à l'époque où tout, précisément, est fait pour interdire la raison et ne faire réagir l'être humain que par le désir, les sentiments.

La publicité ? Sensations, sentiments. Encouragée.

Les manipulations pour faire accepter les clandestins ? Les sentiments. Rappelez-vous l'affaire de l'enfant de migrant retrouvé mort noyé sur une plage.

Lisez la prose des associations immigrationnistes. Il n'est question que de compassion, d'émotion, de peur, de colère contre le triste sort des faux clandestins. Vous savez, ces hommes qui arrivent seuls d'un pays prétendument en guerre et laissent femmes, enfants et vieillards sous les balles. Comme c'est crédible !

Vous n'êtes plus bons qu'à être un consommateur frénétique achetant sur incitations.

Vous n'êtes plus bons qu'à vous lever de bonne heure pour mettre à disposition des glandus et autres délinquants vos biens, votre maison, les Formule 1 de votre pays.

Mais attention, avec enthousiasme et avec le sourire.

Sinon, les Olivier Bonhomme vous guettent... Au trou !

Quamdiu etiam ( combien de temps encore ) ... disait Cicéron à propos de Catilina. ( Première Catilinaire ). Mettez Macron et sa clique à la place de Catilina.

Quousque tandem abutere, Catilina, patientia nostra? Quam diu etiam furor iste tuus nos eludet? Quem ad finem sese effrenata iactabit audacia? Nihilne te nocturnum

praesidium Palati, nihil urbis uigiliae, nihil timor populi, nihil concursus bonorum omnium, nihil hic munitissimus habendi senatus locus, nihil horum ora uoltusque mouerunt? Patere tua consilia non sentis, constrictam iam horum omnium scientia teneri coniurationem tuam non uides?

Jusques à quand abuseras-tu de notre patience, Catilina? Combien de temps encore serons-nous le jouet de ta fureur? jusqu'où s'emportera ton audace effrénée? Quoi! ni la garde qui veille la nuit sur le mont Palatin, ni les forces répandues dans toute la ville, ni la consternation du peuple, ni ce concours de tous les bons citoyens, ni le lieu fortifié choisi pour cette assemblée, ni les regards indignés de tous les sénateurs, rien n'a pu t'ébranler! Tu ne vois pas que tes projets sont découverts? que ta conjuration est ici environnée de témoins, enchaînée de toutes parts?

<http://remacle.org/bloodwolf/orateurs/catilinaire1.htm>